

FORMULAIRE DE RETOUR DES CESU PERIMES

CONDITIONS D'ÉCHANGE

- Dès que vos CESU arrivent en fin de validité : vous avez jusqu'au **28 février N+1** (**cachet de la poste faisant foi**) pour retourner vos CESU afin qu'ils soient traités, annulés et reproduits au nouveau millésime.
- **Toute demande effectuée après cette date ne sera pas prise en compte.**
- Les Chèques Domicile CESU sont à **retourner impérativement par courrier en recommandé avec AR (R.A.R), dans une enveloppe sécurisée, type enveloppe compensée ou kraft renforcée (frais à votre charge).**
- Tout envoi non-parvenu ne pourra engager la responsabilité de CHEQUE DOMICILE.

Ce formulaire est à retourner dûment complété et accompagné impérativement de vos titres à :

**CT BENEF
Parc des Terres Rouges - CS 80078
51 203 EPERNAY CEDEX**

AVANT LE 28 FEVRIER 2022

AGENT BENEFICIAIRE

Civilité : Madame

Monsieur

Nom.....Prénom.....

Date de naissance : ___/___/___

Adresse :

Adresse 2 :

.....

Code postal Ville :

Tél :

N° des CESU retournés : du au.....

du au.....

Année du millésime échangé : 20.....

Nombre de titres de 50 € =

Nombre de titres de 20 € =

Nombre de titres de 15 € =

Nombre de titres de 10 € =

Nombre de titres de 5 € =

Total de chèques retournés :

Montant total retourné : €

Je demande la reproduction de mes titres périmés au nouveau millésime.

J'ai bien pris connaissance des conditions d'échanges ci-dessus.

Date : ___/___/___

Signature du bénéficiaire :